

## **FR** Liste des centres d'examen agréés - S3

La liste qui suit contient toutes les espèces pour lesquelles l'OCVV a un centre d'examen agréé. Les centres d'examen agréés effectuent les essais DHS pour le compte de l'OCVV. La décision de nommer un centre d'examen avec la responsabilité d'effectuer des essais DHS pour une espèce donnée est prise par le Conseil d'Administration de l'OCVV. La nomination est à lieu sous réserve de la conformité continue aux [critères de qualité](#). Les centres d'examen agréés sont régulièrement audités afin de s'assurer que ces conditions soient remplies. La liste des espèces pour lesquelles un centre d'examen est agréé est spécifiée dans l'annexe du contrat de désignation signé entre chaque centre d'examen et l'OCVV.

Dans le cas où plusieurs centres d'examen sont agréés pour la même espèce, la décision sur le lieu où la variété candidate est examinée est prise par l'OCVV selon un ensemble bien défini de critères. Les demandeurs ont la possibilité d'exprimer une préférence lors du dépôt d'une demande.

Cette liste propose diverses options de recherche et offre la possibilité d'exporter le tableau vers Excel. Le 'entrustment type' spécifie quand la nomination est limitée pour un type de variétés dans une espèce. 'Examination fee' est le montant à payer par les demandeurs pour chaque période d'examen pour l'espèce en question.

Cette liste d'espèces est mise à jour dès qu'il y a une modification à l'annexe du contrat de désignation mentionné plus haut. Dans la pratique, cela se produit lorsque l'Office lance un appel d'offres afin de rechercher des centres d'examen pour une espèce lorsqu'il n'y en a pas encore. Cela se produit également quand les centres d'examen demandent à être nommés pour des espèces additionnelles ou à se retirer pour certaines espèces. Les différences par rapport à la version précédente sont mises en évidence : la suppression d'une espèce est marquée en rouge, tout ajout d'espèces est marqué en vert et toute autre mise à jour est marquée en jaune. Les versions précédentes sont disponibles sous la rubrique 'Previous versions'.

Dans les cas où 'please contact the CPVO' est indiqué dans la colonne 'remarks', le statut de nomination d'un centre d'examen pour cette espèce particulière est en cours d'examen et pourrait potentiellement changer. Il est donc fortement recommandé de contacter l'OCVV avant toute décision basée sur l'hypothèse que le statut la nomination est valide.

- 1: Species name
- 2: Type d'accréditation
- 3: Taxe d'examen
- 4: Pays
- 5: Office d'examen
- 6: Remarques